

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 10 AOUT 2012 A 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Xavier COLLON, Sébastien AUFRERE, Stéphane AUFRERE, Romain BONNET, Cyril GAUTHERON, Nicolas LAROCHE, Charly NICOLLE.

Etaient absents : Jérémy VENON, Olivier DELAITRE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SANSEIGNE

ORDRE DU JOUR :

- * - Attribution de concession de cimetière
- * - Propositions pour projet d'installation de radars pédagogiques
- * - Agent d'entretien de voirie
- * - Projet d'aménagement de la rue de la Fontaine
- * - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour « Redevance de droit de passage ERDF 2012 – Redevance de droit de passage France Télécom 2012 - Rapport de l'eau fournie par le SIVOM pour 2011 et modification budgétaire », la proposition est acceptée à l'unanimité. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

1 – ATTRIBUTION DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le maire soumet à l'assemblée le message reçu par e-mail de la part de Madame Madeleine FOULLEY dans lequel elle fait allusion à l'attribution de concessions dans le cimetière de Fleys.

Les membres du conseil après avoir pris connaissance du message et au vu du nombre de places restantes dans la catégorie perpétuelle, décide de limiter les attributions à une place par famille. Pour procéder à cette attribution il demande que Madame FOULLEY formule clairement sa demande écrite et signée.

Texte de la délibération n° 01/10/08/2012

Le Maire soumet à l'assemblée un message reçu par e-mail de la part de Madame FOULLEY Madeleine dans lequel elle fait allusion à l'attribution de plusieurs concessions perpétuelles dans le cimetière de Fleys.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Au vu du nombre de places perpétuelles restantes, décide de limiter à 1 concession par famille.

Pour régulariser la situation Madame FOULLEY devra fournir une demande écrite et signée.

2 – INSTALLATION DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES

Le maire informe l'assemblée que suite à l'entretien qu'il a eu avec M. GILLON du service ingénierie du développement durable et de la sécurité du conseil général, il a contacté plusieurs entreprises afin d'obtenir des propositions pour la fourniture et pose de deux rars pédagogiques sur la RD 965.

Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil choisi l'entreprise Elan.Cité pour des radars simples par affichage de la vitesse en vert ou rouge. Toutefois il demande au maire de contacter l'entreprise pour obtenir plus de renseignements concernant l'implantation et l'alimentation.

Texte de la délibération n° 02/10/08/2012

Faisant suite au projet d'installation de deux radars pédagogiques à chaque extrémité de la RD 965, dans le souci d'améliorer la sécurité dans la traversée du village. Le maire soumet à l'assemblée les différentes propositions reçues pour la fourniture et installation de ce matériel.

Après étude des propositions, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise Elan.Cité à Saint-Herblain

ARRETE son choix sur le modèle simple par affichage et vitesse vert et rouge

CHARGE le maire de contacter la société Elan.Cité afin d'obtenir un rendez-vous pour plus amples renseignements et définition du mode de branchement.

3 –AGENT D'ENTRETIEN

Suite à plusieurs remarques au sujet de l'emploi du temps et le travail de l'agent d'entretien, il a été proposé une personne en remplacement.

Le conseil municipal a décidé que pour gérer au mieux le travail de l'agent d'entretien, Monsieur Nicolas LAROCHE dressera une liste des tâches à effectuer et l'agent notera la date et le temps passé sur chaque tâche.

4 –PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA FONTAINE

Le maire soumet à l'assemblée l'étude réalisée par la société BETA Voirie qui propose deux projets d'aménagement.

Après étude des propositions, le conseil pense privilégier le projet avec caniveaux sur les côtés.

Pour que le projet puisse aboutir, des démolitions de bâtisses vétustes et des acquisitions de partie de parcelles sont nécessaires. Le conseil décide de convoquer les propriétaires concernés par les travaux d'aménagement afin de leur présenter le projet et connaître leur position.

5 –REDEVANCE DROIT DE PASSAGE E.R.D.F

Le maire informe l'assemblée que pour l'exercice 2012 le forfait de droit de passage sur le domaine public versé par E.R.D.F est fixé à 189,00 €

Le conseil municipal accepte le montant du forfait et donne pouvoir au maire pour en effectuer le recouvrement.

Texte de la délibération n° 03/10/08/2012

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

* de fixer le montant de la redevance au taux maximum, 189,00 € pour 2012.

* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance.

6 – REDEVANCE DROIT DE PASSAGE FRANCE TELECOM

Le maire informe l'assemblée des nouveaux tarifs applicables aux réseaux France Télécom pour 2012 afin de percevoir la redevance de droit de passage sur le domaine public.

Les montants sont :

51,58 €/le Km pour les artères en aériens

38,68 €/le Km pour les artères en sous-sol

25,79 €/le M² pour les emprises au sol

Le conseil municipal accepte les montants présentés et donne pouvoir au maire pour en effectuer le recouvrement.

Texte de la délibération n° 04/10/08/2012

Le Maire informe l'assemblée que le mode de calcul de la redevance relative au droit de passage sur le domaine public, versée par France Télécom, instituée d'après le décret n° 97-683 du 30 Mai 1997 est établi par un montant au kilomètre d'artère et à la surface d'emprise au sol.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/08/2012

Pour 2012 les montants sont fixé à :

- 51,58 €le Km pour les artères aériens
- 38,68 €le Km pour les artères en sous-sol
- 25,79 €le m² pour les emprises au sol

Pour la commune de FLEYS les longueurs de réseau et l'emprise au sol sont défini commune suit :

- Artères aériens : 0,929 Km X 51,58 €= 47,92 €
- Artères en sous-sol : 3,497 Km X 38,68 €= 135,26 €
- Emprise au sol : 0,50 m² X 25,79 €= 12,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
FIXE les montants comme indiqués ci-dessus

7- RAPPORT ANNUEL DE L'EAU EXERCICE 2011

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable pour l'exercice 2011, établi par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois dont la commune est adhérente pour l'approvisionnement complémentaire en eau potable.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

- En prend acte;
- Adopte le rapport tel qu'il est présenté.

Texte de la délibération n° 05/10/08/2012

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable pour l'exercice 2011, fourni par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

- En prend acte;
- Adopte le rapport tel qu'il est présenté.

8- MODIFICATION BUDGETAIRE

Le maire informe l'assemblée que suite à la réalisation de l'emprunt pour les travaux d'aménagement de la rue des Ardillats, le choix de l'organisme prêteur a été fait en séance du 27 avril 2012 et que les frais de dossier qui s'élèvent à 150,00 € n'ont pas été prévus lors de l'établissement du budget primitif, le conseil municipal accepte la modification budgétaire nécessaire.

Texte de la délibération n° 06/10/08/2012

Le maire informe l'assemblée que suite à la réalisation de l'emprunt pour les travaux d'aménagement de la rue des Ardillats, le choix de l'organisme prêteur a été fait en séance du 27 avril 2012 et que les frais de dossier s'élèvent à 150,00 €

Ces données n'étant pas connue à l'établissement du budget primitif, il y a donc nécessité d'effectuer une modification budgétaire pour régler les frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE la modification budgétaire suivante :

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/08/2012

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Section de Fonctionnement</u>		
627	Services bancaires et assimilés	150,00 €	
61523	Voies et réseaux	- 150,00 €	

9- QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du parking en direction de Tonnerre et vidange du réservoir du lavoir seront réalisés début septembre.

Le remplacement des lampadaires d'éclairage public prévu depuis 2008 devrait se réaliser courant octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de questions à poser, le maire lève la séance à 21 heures 30.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/08/2012

Liste des délibérations prises : du numéro 01/10/08/2012 au 06/10/08/2012

Délibération n° 01/10/08/2012 : Attribution de concession dans le cimetière communal

Délibération n° 02/10/08/2012 : Installation de deux radars pédagogiques

Délibération n° 03/10/08/2012 : Redevance droit de passage ERDF

Délibération n° 04/10/08/2012 : Redevance droit de passage France Télécom

Délibération n° 05/10/08/2012 : Rapport annuel de l'eau exercice 2011

Délibération n° 06/10/08/2012 : Modification budgétaire (budget principal)

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1^{er} Adjoint		
AUFRERE Sébastien	2^{ème} Adjoint		
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal		
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal		
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal	Absent	
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal		
VENON Jérémy	Conseiller Municipal	Absent	
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal		